



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000323

Séance du vendredi 12 octobre 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL - **Auxon-Dessus :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.4) - **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI - **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.2) **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.2), Catherine BALLOT, Pascal BONNET, Patrick BOURQUE (jusqu'au rapport 5.2), Françoise BRANGET, Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.2), Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 2.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.2), Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.2), Emmanuel DUMONT, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER (jusqu'au rapport 1.1.6), Paulette GUINCHARD (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 1.2.4), Martine JEANNIN (à partir du rapport 1.1.2), Lucile LAMY, Michel LOYAT, Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 6.2) - **Beure :** Philippe CHANEY, Pierre JACQUET - **Boussières :** Michel POULET - **Busy :** Philippe SIMONIN - **Chalezeule :** Raymond REYLE - **Champagney :** Claude VOIDEY - **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH - **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX (à partir du rapport 1.1.2) - **Chaucenne :** Bernard VOUGNON - **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER (suppléante d'Alain CUCHE) - **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST - **Deluz :** Yves TARDIEU - **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN - **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER - **François :** Claude PREIONI - **Gennes :** Gabriel JANNIN (jusqu'au rapport 1.1.7) - **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN, François LOPEZ (suppléant de Richard SALA) - **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (jusqu'au rapport 6.2) - **La Vèze :** Philippe CHANAU - **Larnod :** Martine BERGIER - **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT (à partir du rapport 1.1.2) - **Marchaux :** Bernard BECOULET - **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS - **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY - **Montfaucon :** Pierre CONTOZ - **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 6.2), Gérard VALLET - **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noiron :** Bernard MADOUX **Novillars :** Raymonde BOURLON - **Pelousey :** Jacques TERVEL, Annick CHARPY (jusqu'au rapport 1.1.6) - **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.1.2), Robert STEPOURJINE - **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE - **Rancenay :** Michel LETHIER - **Roche lez Beauré :** Roland BARDEY (jusqu'au rapport 8.2) puis Serge FERRI (son suppléant), Michel SCHNAEBELE - **Routelle :** Claude SIMONIN - **Saône :** Bernard GUYON - **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU - **Tallenay :** Jean-Yves PRALON - **Thise :** Jacques SIFFERLIN, Claude BULLY (à partir du rapport 1.1.2) - **Torpes :** Denis JACQUIN (jusqu'au rapport 1.1.1) - **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.2)

Etaient absents : **Arguel :** André AVIS - **Audeux :** Françoise GALLIOU - **Besançon :** Denis BAUD, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Didier GENDRAUD, Abdel GHEZALI, Jocelyne GIROL, Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Loïc LABORIE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Sébastien MAIRE, Jacques MARIOT, Franck MONNEUR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Danièle TETU - **Boussières :** Bertrand ASTRIC - **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE - **Chaleze :** Josseline SEITZ - **Champoux :** Norbert DUPREY - **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENO - **François :** Françoise GILLET - **Le Gratteris :** Nicole JANNIN - **Montfaucon :** Jean-Marie VERNET - **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU - **Nancray :** Daniel ROLET - **Novillars :** Bernard BOURDAIS - **Osselle :** Jacques MENIGOZ - **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE - **Saône :** Christelle PETITJEAN - **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD - **Vaire Arcier :** Patrick RACINE - **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD - **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Marie-Odile CRABBE-DIAWARA

Procurations de vote :

Mandants : R. CHAVIN-SIMONOT (jusqu'au rapport 1.2.6), P. BOURQUE (à partir du rapport 5.3), C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOUI, B. FALCINELLA, A. GHEZALI, D. TETU, J. SEITZ, F. GILLET, J-M. VERNET, B. BOURDAIS, C. BULLY (jusqu'au rapport 1.1.1)

Mandataires : M. LOYAT (jusqu'au rapport 1.2.6), C. TISSIER (à partir du rapport 5.3), N. WEINMAN, E. DUMONT, F. FELLMANN, M-M. DUFAY, J.L. FOUSSERET, G. BAULIEU, C. PREIONI, P. CONTOZ, R. BOURLON, J. SIFFERLIN (jusqu'au rapport 1.1.1)

Objet : **Décision modificative n°2**

Délibération du vendredi 12 octobre 2007

Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

1117

Décision Modificative n°2

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

La délibération n°1.1.1 du Conseil de Communauté de la CAGB du 12 octobre 2007, enregistrée en Préfecture le 22 octobre 2007 contient une erreur matérielle dans son délibéré (nombre de votes).

Cette nouvelle délibération remplace et annule la précédente.

Résumé :

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 17 février 2007 adoptant le Budget Primitif 2007 et du 22 juin 2007 approuvant la Décision Modificative n°1, considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a choisi de voter son budget par nature au niveau du chapitre, permettant ainsi, le cas échéant, de procéder à des virements de crédits au sein d'un même chapitre, il est proposé ci-dessous des modifications de crédits au titre de la Décision Modificative n°2.

Ces demandes correspondent aux strictes nécessités du budget, au regard de la maturité des projets concernés, après optimisation des crédits ouverts au BP, par le principe des virements de crédits.

Dans le respect de l'autonomie des budgets annexes, la Décision Modificative n° 2 s'élève à :

DM 2		
Montant net des demandes budgétaires		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre
Budget principal	1 768 432,43	15 000 000,00
Budget annexe TRANSPORTS	1 702 601,80	0,00
Budget annexe DECHETS	0,00	9 388 013,21
Budget annexe CNR	1 417 072,27	15 036,73
Budget annexe Zone du Noret	0,00	0,00
TOTAL	29 291 156,44	

Le recours prévisionnel à l'emprunt, après DM 2, est réduit de 519 461,84 € sur le budget principal (soit 9 861 802,23 €), est augmenté sur le budget annexe Transports de 1 449 601,80 € (soit 3 727 220,58 €) et sur le budget annexe CNR de 298 462 € (soit 671 512,63€) ; il n'est pas modifié sur le budget annexe Zone du Noret et le budget annexe Déchets.

Après la DM 2, le recours prévisionnel total à l'emprunt s'élève à 15 057 540,27 €.

Lors du vote du Budget Primitif 2007 et du PPIF 2007-2010, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a arrêté les principes d'une politique budgétaire maîtrisée, par le biais d'un cadrage restrictif du montant des investissements à court et moyen terme et une gestion rigoureuse du fonctionnement.

Cette proposition de Décision Modificative n°2 s'inscrit comme celle de la Décision Modificative n°1 dans cette volonté de sécurité budgétaire et financière. Cette rigueur interdit toute restauration automatique des crédits réduits au BP 2007.

Cette Décision Modificative n°2 n'est donc construite que sur des nouvelles demandes effectivement justifiées et mûres à ce jour, équilibrées, le plus possible, par, soit une économie équivalente (transfert de crédits) soit une nouvelle recette.

Garante de cette politique budgétaire maîtrisée, la commission des finances et personnel a veillé au respect de ces principes.

Il faut donc inscrire ce budget 2007 au sein d'une actualisation du PPIF de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sur toute sa période (4 ans glissant) pour le moins, en vis-à-vis notamment de dépenses à venir comme le financement des nouvelles casernes de pompiers (fonds de concours, acquisitions foncières, plateformage), l'actualisation du coût du projet Cité des Arts et de la Culture, accélération dans la réalisation de certaines AP (achat de bus et de matériel embarqué, Entrée Est,...)

I. Budget principal

A/ Opérations financières

I. Produit de Taxe professionnelle 2007 et allocations compensatrices.

Il est proposé de corriger, au regard des notifications reçues, le montant des bases prévisionnelles de Taxe Professionnelle pour 2007, du montant des allocations compensatrices versées par l'Etat et du montant du ticket modérateur mis à la charge de la CAGB au titre de la réforme de la taxe professionnelle ; *ce dernier montant doit être notifié courant septembre 2007.*

- Les **bases de taxe professionnelle** ont été notifiées par la Préfecture en mars 2007. Celles-ci s'élèvent à **266 720 000 €** contre 263 079 000 € notifiées en 2006, soit une progression de **+ 1,38 %**. Le Budget Primitif 2007 a été construit sur une hypothèse de progression des bases de **+ 2 %**.

Cette progression des bases moins importante que prévue repose notamment sur la forte baisse prévisionnelle des bases d'un des plus importants établissements de l'agglomération (- 2,5 M€ de bases par rapport à 2006). Par ailleurs, l'entrée en vigueur des nouvelles normes comptables des entreprises, dites normes « IFRS », a pu avoir des incidences négatives sur les bases de Taxe Professionnelle (incidences qu'il est toutefois difficile de mesurer à ce jour). La loi de finances rectificative pour 2006 a prévu une neutralisation des baisses de bases, qui seraient consécutives à la mise en oeuvre de cette nouvelle législation comptable. La CAGB entend veiller attentivement, dans le cadre du partenariat avec les services fiscaux, à ce que cette neutralisation soit effective dans les faits.

- Le montant des **allocations compensatrices** versées par l'Etat s'élève à **1 337 086 €** contre 1 311 568 € notifié en 2006, soit une progression de **+1,95 %**. Le budget Primitif a été ouvert avec une recette d'allocations compensatrices à hauteur de 1 311 568 €.
- La **réforme de la taxe professionnelle** est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007 ; elle prévoit le plafonnement des cotisations des entreprises à **3,5 %** de leur valeur ajoutée. Le coût de cette mesure est partagé entre l'Etat et les collectivités (dans le cas où ces dernières votent un taux d'imposition supérieur à un taux de référence).

Selon les données fournies par la Préfecture et les services fiscaux, les bases de Taxe Professionnelle de la CAGB sont plafonnées, pour l'année 2007, à hauteur de **44,65 %**. Le ticket modérateur, qui constitue un « manque à percevoir » sur le produit fiscal voté par la CAGB, s'élève en 2007, à **64 603 €**.

Le prélèvement du ticket modérateur vient en diminution des attributions mensuelles de fiscalité de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et constitue une « non recette » fiscale et non pas une dépense supplémentaire.

Au total, le produit fiscal de taxe professionnelle unique (allocations compensatrices comprises) pour l'année 2007 s'élève à **42 534 067 €** contre 42 009 889 € en 2006, soit une progression de **+1,25%**.

	2006	Proposition 2007	2007 (notifié)	Différence
Bases totales TP	263 079 000	268 340 580	266 720 000	-1 620 580
<i>Evolution de la base en %</i>	3,51		1,38	
Taux de TP voté		15,47%	15,47%	
Ticket modérateur		209 842	64 603	-145 239
Produit de TP (hors rôles supplémentaires)	40 698 321	41 302 445	41 196 981	-105 464
<i>Variation du produit de TP en %</i>	4,66		1,23	
Allocations compensatrices de l'Etat	1 311 568	1 311 568	1 337 086	25 518
<i>Variation en %</i>	0,02		1,95	
Total (produit TP + compensations)	42 009 889	42 614 013	42 534 067	-79 946
<i>Variation en %</i>	4,51		1,25	

- recettes en 7311.01 : - 105 464 € (réduction de produit dont ticket modérateur)
- recettes en 74833.01 : + 25 518 €.

2. Fonds départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle (FDPTP)

Au titre du FDPTP 2006 perçu en 2007, le montant à percevoir par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, inférieur à celui de 2006, en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, est de 2,051 M€.

De plus, suite à la refonte des modalités de calcul du FDPTP par le CG 25 opérée en 2006, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pourrait recevoir au titre d'une régularisation des exercices 2001 à 2004, un reliquat dont le montant reste à confirmer. Ce montant serait notifié fin 2007. Cette recette exceptionnelle permettrait notamment de compléter nos plans de financement sur des opérations telles que l'aménagement de la Malate, l'aménagement d'équipements fluviaux, l'aménagement routier de l'entrée Est, la construction de plates-formes bois et pourra être prise en compte en DM3.

- recettes en 74.01 : + 2 051 000 €.

Il est prévu une réserve pour le financement des casernes, par un prélèvement partiel sur la recette annuelle du Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle.

Pour valider cette affectation, sur avis de la Commission des finances et du personnel, il sera proposé la création d'une Autorisation de Programme dans le cadre du BP 2008.

3. Dotation de Solidarité Communautaire -Volet Solidarité Economique

Les montants totaux du volet solidarité sociale et fiscale et du volet Aires d'accueil des gens du voyage de la DSC 2007 ont été arrêtés par la délibération du Conseil communautaire du 16 février 2007. Ils s'élèvent respectivement à 2 025 000 € et 38 880 €. Le montant définitif du volet solidarité économique exposé dans le rapport suivant s'élève quant à lui à 678 161 € (41 permis de construire ont été accordés par les communes en 2006 pour la création de surfaces nouvellement affectées à une activité économique).

Le montant total de la DSC 2007 s'élève donc à **2 742 041 €** contre une prévision budgétaire de 2 700 000 €. Il est par conséquent nécessaire de compléter la prévision budgétaire d'un montant de 42 041 €.

- dépenses en 014.01 : + 42 041,00 €

4. Réajustement de frais financiers

Suite aux changements de réglementation intervenus en cours d'année 2006 en matière de TVA, la CAGB a perçu, le 31 janvier 2007, une recette exceptionnelle de trésorerie de l'Etat d'un montant de 7,7 M€.

Il avait été prévu, lors de l'élaboration du Budget Primitif 2007, d'utiliser cette recette pour rembourser, pour partie, des emprunts revolving par anticipation ; le calcul des frais financiers pour l'année 2007 avait donc intégré une réduction d'encours de 7,7 M€.

Cependant, au moment de la perception de cette recette exceptionnelle, la CAGB a eu besoin de mobiliser sa ligne de trésorerie ; il a été choisi de privilégier le remboursement total de la ligne de trésorerie puis de rembourser par anticipation des emprunts ; le remboursement des emprunts a donc été réduit à 6 M€ et non pas 7,7 M€.

L'impact des remboursements d'emprunts sur les frais financiers a donc été de fait surestimé au Budget Primitif.

Pour cette raison et suite à recalcul des besoins budgétaires 2007 sous-estimés, il est proposé de compléter la prévision budgétaire des frais financiers d'un montant de 130 000 €.

- dépenses en 66.01 : 130 000,00 €

5. Régularisation opérations liées aux emprunts revolving

Il est proposé d'inscrire, au budget 2007, les opérations comptables liées à l'enregistrement des mouvements effectués sur les emprunts revolving mobilisés puis remboursés partiellement.

Les opérations de remboursement effectuées en 2007 s'élève à 6 M€.

Des inscriptions budgétaires spécifiques s'avèrent nécessaire. Ces opérations nécessitent en contrepartie une écriture en recette d'emprunt de 6 M€, correspondant au remboursement réalisé, qui ne sera pas mobilisée dans les faits, en 2007.

- dépenses en 16.01 : + 9 000 000 € (opération réelle)
- dépenses en 041.01 : + 6 000 000 € (opération d'ordre)
- recettes en 041.01 : + 9 000 000 € (opération d'ordre)

B/ Ouverture de nouveaux crédits au titre des compétences opérationnelles et de l'administration générale de la collectivité

I. Projets gérés en AP-CP :

➤ **Compétence Infrastructures**

Révision AP n°04.1 « Aménagement Entrée Est »

Il est proposé de réviser l'échéancier des Crédits de Paiements pour l'Autorisation de Programme n°04.2 « Aménagement Entrée Est » conformément au projet de délibération communautaire de révision de l'AP qui suit ce présent rapport.

Il convient donc d'abonder le Crédit de Paiement 2007 de 724 350 € sans modifier le montant global de l'AP.

- dépenses en 23.821 : + 724 350 €

➤ **Compétence Aménagement de l'espace**

Révision AP n°04.4 « Aménagement de la Malate »

Il est proposé de réviser le montant global de l'Autorisation de Programme et son échéancier des Crédits de Paiements conformément au projet de délibération communautaire de révision de l'AP qui suit ce présent rapport.

Il convient donc d'abonder le Crédit de Paiement 2007 de 116 525,75 € afin de pouvoir régler les 5% des travaux sollicités par les entreprises lors de la notification des marchés prévus en novembre 2007.

- dépenses 23.824 : + 116 525,75 €

Révision AP n°07.4 « Aménagement de l'Entrée de ville de MORRE »

Il est proposé de réviser l'échéancier de cette Autorisation de Programme conformément au projet de délibération communautaire de révision de l'AP qui suit ce présent rapport.

Il convient donc d'abonder le Crédit de Paiement 2007 de 17 449,50 € et de réduire d'autant le Crédit de Paiement 2009.

dépenses 23.824 : + 17 449,50 €

2. Projets gérés hors AP-CP

➤ Administration Générale

Charges de personnel

Il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires à hauteur de 508 650 € se répartissant sur les lignes de charges du personnel titulaire, non titulaire et sur les frais d'assurance du personnel :

- lors de l'élaboration budgétaire, la Direction des Ressources Humaines était en attente de réformes législatives et réglementaires importantes portant sur l'échelonnement indiciaire de certains cadres d'emplois de la catégorie B, la réforme de la catégorie C, la Nouvelle Bonification Indiciaire, les nouvelles conditions de déroulement de carrières. Ces réformes sont intervenues en début d'année 2007 et ont été mises en oeuvre au cours du premier semestre 2007 avec pour certaines un effet rétroactif sur l'année 2006. Ainsi, il est proposé de réajuster les crédits prévus pour les charges du personnel titulaire pour un montant total de 33 000 € soit 1% du montant prévu au Budget Primitif.

- dans un souci de maîtrise de la masse salariale entre 2007 et 2006, il avait été envisagé une réduction des frais liés à l'embauche de personnel de remplacement (affecté par le Centre de Gestion) et de personnel non titulaire, avec une ouverture de crédits respectifs de 194 600 € contre 246 173 pour l'année 2006 et 552 325 contre 618 399 pour l'année 2006.

Cet objectif semble réalisé sur 2007 dans le cadre des frais de remplacement facturé par le Centre de gestion : au 30 juin, seul 30 % des crédits ont été utilisés.

A contrario les crédits prévus pour le personnel non titulaires semblent insuffisants.

En conséquent, il convient d'abonder le budget de 175 650 €.

- les cotisations à verser au titre de l'assurance du personnel sont calculée en fonction des appels à contribution de l'assureur avec une année de décalage (contribution 2006 notifiée en 2007). L'appel à contribution pour l'année 2007 est de 447 000 euros soit 1 277 € par agent et par an. Suite à une insuffisante estimation budgétaire, il convient d'abonder les crédits prévus au budget de 300 000 €.

Il convient de noter qu'en parallèle de ces dépenses, sont encaissés les remboursements sur personnel liés à cette assurance. En 2006, 80 000 € de remboursement ont été encaissés sur le budget.

Afin de financer l'ensemble de ces crédits, il est proposé d'inscrire au budget, les recettes déjà perçues en 2007 sur les remboursements de rémunération de personnel, qui s'élèvent à 47 000 €.

- **dépenses en 012.020 : + 508 650 €**

- **recettes en 013.020 : + 47 000 €**

Prestations des services centraux au budget annexe CNR

Lors du transfert de la compétence Gestion du CNR par la ville de Besançon, il a été communiqué un montant estimatif des prestations des services centraux à la gestion du CNR de 98 000 € ; dans le budget 2006, les crédits en recettes du budget principal ont été ouverts et rattachés à cette hauteur.

Le montant de cette « prestation » a été calculée définitivement et s'élève pour 2006 à 144 365,23 €. Il est proposé d'actualiser les crédits ouverts en 2007 pour cette dépense par la correction du rattachement à 2006 (soit + 47 K€) et l'ajustement de l'estimation 2007 au même niveau que 2006 (soit 47 K€).

La correction de 2007, après calcul précis, sera intégrée dans les crédits 2008.

La dépense sur le budget annexe CNR (hors erreur de rattachement sur ce budget) est corrigée en parallèle.

- **recettes en 70.020 : + 94 000 €**

➤ **Compétence Economie**

Subvention abattoirs de Besançon

Suite à l'action concertée de différentes collectivités tendant à apporter des solutions permettant la survie de l'abattoir, sous réserve du jugement du Tribunal de Commerce, fin septembre 2007, il est proposé d'inscrire au budget 2007 une aide au fonctionnement à la société porteuse du projet de reprise des activités de la SICA-GAB. Cette subvention d'un montant total de 200 000 € sera versée sur trois années.

Cette aide peut s'inscrire dans le cadre du budget 2007 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, via la présente Décision Modificative n°2, en raison de la perception de recettes exceptionnelles, notamment le reliquat FDPTP 2001-2004 (voir ci-dessus)

- **dépenses en 65.90 : + 200 000 €**

➤ **Compétence Transports**

Gestion des parcs relais

Conformément à la délibération du 4 mai 2007, l'avenant 6 de la délégation de service publique (DSP) prévoit de confier la gestion des parcs relais à KEOLIS Besançon. Ainsi le coût de cette gestion est intégré à la contribution forfaitaire et financière de la DSP. Il est donc nécessaire de supprimer ces crédits sur le budget principal et de les réintégrer sur le budget annexe Transports (voir plus loin).

- **dépenses en 011.815 : - 50 000 €**

C/ Réduction de crédits au titre des compétences opérationnelles

➤ **Compétence Tourisme (Projet géré en AP-CP) :**

Révision AP n°07.4 « Création d'équipement fluviaux ».

Il est proposé de réviser l'échéancier de cette Autorisation de Programme conformément au projet de délibération communautaire de révision de l'AP qui suit ce présent rapport.

Il convient donc de réduire le Crédit de Paiement 2007 en dépenses de 1 168 621,82 € et en recettes de 708 797,73 € soit une réduction nette sur le budget 2007 de 459 824,09 €.

- **dépenses en 20.95 : + 13 324,67 €**

- **dépenses en 23.95 : - 1 181 946,49 €**

- **recettes en 13.95 : - 708 797,73 €**

D/ Réajustement des subvention d'équilibre versées par le budget principal aux budget annexes

Conformément aux demandes de crédits sollicités sur les budgets annexes (voir plus loin), il est proposé de corriger les montants des subventions d'équilibre à verser par le budget principal aux budgets annexes Transports et CNR.

	Montant voté Budget Primitif	Montant voté DM 1	Montant proposé DM 2	Montant total
Subvention d'équilibre au budget annexe TRANSPORTS	7 457 220,09 €	0,00 €	253 000,00 €	7 710 220,09 €
Subvention d'équilibre au budget annexe CNR	3 459 618,26 €	0,00 €	110 400,00 €	3 570 018,26 €
Subvention d'équilibre de prix au budget annexe ZONE DU NORET	42 254,25 €	0,00 €	0,00 €	42 254,25 €
Montant total des subventions versées par le budget principal aux budgets annexes	10 959 092,60 €	0,00 €	363 400,00 €	11 322 492,60 €

E/ Transferts de crédits n'affectant pas l'équilibre budgétaire

➤ **Compétence Economie**

Soutien à la compétitivité :

L'aide financière votée par la CAGB, le 22 juin 2007, à l'Université pour le projet Quartz Tech, constitue une subvention d'investissement, il convient donc de transférer 100 000 € disponibles au budget sur ce même projet en section de fonctionnement vers la section d'investissement.

- dépenses en 204.90 : + 100 000 €
- dépenses en 65.90 : - 100 000 €

Travaux TEMIS INNOVATION :

Le programme d'équipements et de travaux d'agencements de certaines parties de TEMIS INNOVATION rend nécessaire le transfert de 74 650 € depuis l'opération d'aménagement des Hauts du Chazal dont les besoins en trésorerie sur 2007 n'induiront aucun versement d'avance.

- dépenses en 21.90 : + 74 650 €
- dépenses en 23.90 : - 74 650 €

De plus, la CAGB n'assurant pas directement les travaux de réhabilitation de l'ancien site SM2E, les crédits de travaux et certains crédits d'études d'investissement prévus sur les Marnières peuvent être transférés en section de fonctionnement sur TEMIS Innovation afin d'en assurer les charges de fonctionnement pour un montant estimé par la DMT de 43 325€.

- dépenses en 23.90 : - 37 325 €
- dépenses en 20.90 : - 6 000 €
- dépenses en 011.90 : + 43 325 €

➤ **Environnement**

Subvention exceptionnelle pour le financement des Jardins de Cocagne

Conformément au projet de délibération communautaire présenté plus loin, il est proposé d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2007 pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association JULIENNE JAVEL pour le financement des Jardins de Cocagne. Cette subvention d'un montant de 20 000 € est financée par un transfert de crédit d'études du projet Energie.

- dépenses en 67.830 : + 20 000 €
- dépenses en 011.830 : - 20 000 €

➤ Administration Générale

Aménagement et gestion des locaux :

Afin de faire face à l'entretien et à la réparation des biens du patrimoine du grand Besançon, des marchés à bons de commande passés en groupement avec la Ville de Besançon ont été signés. Il convient de prévoir l'engagement minimum sur 2007 de ces marchés soit 60 000 €.

De plus, l'agencement des locaux pour l'accueil du service PIG nécessite une demande de crédits nouveaux à hauteur de 30 000 €.

Il est proposé de financer l'ensemble de ces crédits soit 90 000 € par un transfert de crédits prévus initialement en DM I sur les travaux de regroupement des services dans l'immeuble de la City. Cette demande budgétaire faite en DM I pour ces aménagements avait été estimée sur la base du scénario le plus défavorable d'affectation des locaux. A la suite de la réaffectation des services adoptée au final au cours du Printemps, les travaux ont été moins importants.

- dépenses en 21.020 : - 90 000 €
- dépenses en 011.020 : + 90 000 €

Nouvel équilibre du budget principal

Après intégration des différents éléments présentés ci-dessus, nouveaux crédits, ajustements de recettes, recettes exceptionnelles, opérations comptables, transferts de crédits, l'équilibre du budget 2007 est désormais proposé avec un recours prévisionnel à l'emprunt de 9 861 802,23 € (hors opérations spécifiques liées aux emprunts revolving)

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 884 638,00 € pour atteindre 2 444 851,56 €.

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses Budget	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM2	TOTAL
Réel	62 540 866,70	1 227 416,00	63 768 282,70	67 139 861,00	2 112 054,00	69 251 915,00
Ordre	3 038 780,74		3 038 780,74			
Virement de section à section	1 560 213,56	884 638,00	2 444 851,56			
TOTAL	67 139 861,00	2 112 054,00	69 251 915,00	67 139 861,00	2 112 054,00	69 251 915,00
Section d'investissement	Dépenses Budget	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM2	TOTAL
Réel	32 921 292,76	-343 621,57	32 577 671,19	17 941 034,39	-708 797,73	17 232 236,66
Ordre	558 080,45	15 000 000,00	15 558 080,45	3 596 861,19	15 000 000,00	18 596 861,19
Virement de section à section			0,00	1 560 213,56	884 638,00	2 444 851,56
Besoin de financement par emprunt				10 381 264,07	-519 461,84	9 861 802,23
TOTAL	33 479 373,21	14 656 378,43	48 135 751,64	33 479 373,21	14 656 378,43	48 135 751,64

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

II. Budget annexe Transports

Ouverture de nouveaux crédits opérationnels.

I. Projets gérés en AP-AE/CP

Révision AP n°06.I « Acquisition de bus et de matériel embarqué ».

Il est proposé de modifier les Crédits de Paiements inscrits en 2007 pour l'Autorisation de Programme n°06.I « Acquisition de bus et de matériel embarqué » conformément au projet de délibération communautaire de révision de l'AP qui suit ce présent rapport.

Il convient donc d'abonder le Crédit de Paiement 2007 de 1 449 601,80 € afin de permettre l'acquisition de bus et de matériel embarqué.

- dépenses en 21.815 : + 1 449 601,80 €

2. Projets gérés hors AP-AE/CP

Financement DSP- KEOLIS Besançon

Il est proposé une augmentation de crédits ouverts au titre de la Délégation de Service Public Urbaine, suite au montant du solde de la régularisation de l'actualisation 2006 à payer sur 2007.

Le solde de la régularisation de l'actualisation 2006 s'élève en 2007 à 233 193,91 € HT. Cette somme est supérieure aux prévisions du Budget Primitif 2007 car les indices réels et finaux, utilisés pour le calcul de cette actualisation et publiés en mai, s'avèrent plus importants que les estimations.

Ainsi il est proposé une augmentation de crédit de 163 000 €.

- dépenses en 011.815 : + 163 000€

Entretien des bornes escamotables

Au Budget Primitif 2007 est inscrit 37 000 € au titre de l'entretien des bornes escamotables, par les services de la Ville de Besançon (convention du 29 novembre 2005 relative à la gestion des voiries d'intérêt communautaire).

La facture de 2006 ayant été réglée exceptionnellement sur l'exercice 2007, il convient d'inscrire les crédits pour le paiement la prestation 2007.

Il est donc demandé des crédits supplémentaires pour un montant de 40 000 € (montant actualisé) pour l'entretien des bornes au titre de l'année 2007.

- dépenses en 011.815 : + 40 000€

Gestion des parcs relais

Conformément à la délibération du 4 mai 2007, l'avenant 6 de la Délégation de Service Publique (DSP) prévoit de confier la gestion des parcs relais à KEOLIS Besançon. Ainsi le coût de cette gestion est intégré à la contribution forfaitaire et financière de la DSP.

En parallèle de la suppression des crédits ouverts sur le budget principal, il est proposé de compléter les crédits du le budget annexe Transports.

- dépenses en 011.815 : + 50 000 €

Nouvel équilibre du budget annexe Transports

Après prise compte des différentes opérations présentées ci-dessus, l'équilibre du budget 2007 du budget annexe Transports est assuré par un recours prévisionnel à l'emprunt de 3 727 220,58 €.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe est augmentée de 253 000 € et se porte désormais à 7 710 220,09 €.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Section de fonctionnement	Dépenses Budget	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM2	TOTAL
Réel	29 051 250,00	253 000,00	29 304 250,00	31 703 997,13	253 000,00	31 956 997,13
Ordre	2 752 439,60	0,00	2 752 439,60	99 692,47	0,00	99 692,47
Virement de section à section	0,00	0,00	0,00			0,00
TOTAL	31 803 689,60	253 000,00	32 056 689,60	31 803 689,60	253 000,00	32 056 689,60
Section d'investissement	Dépenses Budget	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM2	TOTAL
Réel	5 312 966,41	1 449 601,80	6 762 568,21	382 600,50	0,00	382 600,50
Ordre	99 692,47	0,00	99 692,47	2 752 439,60	0,00	2 752 439,60
Virement de section à section				0,00	0,00	0,00
Besoin de financement par emprunt				2 277 618,78	1 449 601,80	3 727 220,58
TOTAL	5 412 658,88	1 449 601,80	6 862 260,68	5 412 658,88	1 449 601,80	6 862 260,68

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

III. Budget annexe Déchets

Opérations de transfert des amortissements de la ville de Besançon (opérations d'ordre) :

Dans le cadre du transfert de la compétence collecte des ordures ménagères au 1^{er} janvier 2006, il convient d'intégrer, dans le budget annexe Déchets, les opérations d'amortissement du matériel de transports, de bureau et informatique, du mobilier, du matériel industriel et des subventions versées, réalisées par la ville de Besançon avant le 1^{er} janvier 2006.

Ces inscriptions budgétaires ne modifient pas l'équilibre du budget.

- recettes en 21.812 : + 6 026 667,34 €
- recettes en 10.812 : + 3 234 283,40 €
- recettes en 13.812 : + 127 062,47 €
- dépenses en 28.812 : + 2 949 164,86 €
- dépenses en 10.812 : + 6 153 729,81 €
- dépenses en 13.812 : + 285 118,54 €

Prestations du service mutualisé Parc Automobile Logistique (PAL) (opérations de transfert) :

La convention entre le service PAL de la ville et la CAGB prévoit une mutualisation des chauffeurs pour le compte des deux collectivités. En raison du départ de plusieurs chauffeurs rémunérés par le budget annexe Déchets et du délai de leur remplacement, il a été nécessaire de faire davantage appel au service PAL. Ainsi le coût supplémentaire de la prestation à facturer au budget annexe Déchets par la ville s'élève à 40 000 € et les charges de personnel figurant au budget annexe Déchets ne seront pas intégralement consommées. Il est donc proposé d'effectuer un transfert des crédits à partir des charges de personnel pour un montant de 40 000 €.

- dépenses en 011.812 : + 40 000,00 €
- dépenses en 012.812 : - 40 000,00 €

Pour information, suite au transfert de la compétence Collecte des déchets par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au 1^{er} janvier 2006, deux emprunts contractés, par les communes d'Auxon Dessus et Auxon Dessous, ont été repris par le budget annexe Déchets. Le capital restant dû concernant ces deux emprunts a fait l'objet d'un remboursement par anticipation pour la somme de 4 219,91 € en date du 25 janvier 2007.

Cette dépenses non prévue lors du vote du BP 2007 a été imputé sur le compte 1641.812 qu'il convient aujourd'hui de compléter de la somme de 3 200 € afin de faire face au remboursement des échéances des emprunts en cours restants.

Un prélèvement sera donc opéré à partir de la ligne de dépenses imprévues d'investissement du budget annexe Déchets à cet effet.

Nouvel équilibre du budget annexe Déchets

Le besoin de financement par emprunt ainsi que l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement ne sont pas modifiés.

BUDGET ANNEXE DECHETS						
Section de fonctionnement	Dépenses Budget	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM2	TOTAL
Réel	15 391 000,00	0,00	15 391 000,00	16 029 394,44	0,00	16 029 394,44
Ordre	640 975,00	0,00	640 975,00	26 944,00	0,00	26 944,00
Virement de section à section	24 363,44	0,00	24 363,44			0,00
TOTAL	16 056 338,44	0,00	16 056 338,44	16 056 338,44	0,00	16 056 338,44
Section d'investissement	Dépenses Budget	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM2	TOTAL
Réel	1 998 371,80	0,00	1 998 371,80	1 359 977,36	0,00	1 359 977,36
Ordre	328 938,16	9 388 013,21	9 716 951,37	942 969,16	9 388 013,21	10 330 982,37
Virement de section à section				24 363,44	0,00	24 363,44
Besoin de financement par emprunt				0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 327 309,96	9 388 013,21	11 715 323,17	2 327 309,96	9 388 013,21	11 715 323,17

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

Délibération du vendredi 12 octobre 2007
Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

12/17

IV. Budget annexe CNR

A/ Opérations n'affectant pas l'équilibre budgétaire

Réajustement des Dotations aux amortissements (opérations d'ordre)

Afin de mettre en conformité la prévision budgétaire faite au Budget primitif 2007 et le calcul définitif des dotations aux amortissements, les inscriptions budgétaires doivent être réajustées. Ces inscriptions d'ordre n'impactent pas l'équilibre du budget.

- dépenses en 042 : + 15 036,73 €
- recettes en 040 : + 15 036,73 €

Achat d'un climatiseur (transferts de crédits)

Afin de procéder à l'acquisition de climatiseurs dans les salles de danse et de répétition du CNR, il convient d'effectuer un transfert à partir des crédits prévus initialement pour l'entretien des bâtiments pour un montant de 16 000 €.

- dépenses en 011.311 : - 16 000 €
- dépenses en 21.311 : + 16 000 €

B/ Ouverture de nouveaux crédits.

Charges de personnel et connexes

Suite à des ajustements liés à des procédures de recrutements en matière d'annonces, notamment du Directeur Adjoint, et de la politique actuelle de la CAGB d'encouragement à l'utilisation des transports en communs (prise en charge partielle d'abonnements GINKO des agents), il convient de prévoir l'inscription de 10 400 €.

- dépenses en 011.311 : + 10 400 €

Prestations des services centraux au budget annexe CNR

Lors du transfert de la compétence Gestion du CNR par la ville de Besançon, il a été communiqué un montant estimatif des prestations des services centraux à la gestion du CNR de 98 000 € ; dans le budget 2006, les crédits ont été ouverts à cette hauteur et rattachés par erreur à hauteur de 92 000 €.

Le montant de cette « prestation » a été calculée définitivement et s'élève pour 2006 à 144 365,23 €. Il est proposé d'actualiser les crédits ouverts en 2007 pour cette dépense par la correction du rattachement à 2006 (soit + 53 K€) et l'ajustement de l'estimation 2007 au même niveau que 2006 (soit 47 K€).

La correction de 2007, après calcul précis, sera intégrée dans les crédits 2008.

La recette sur le budget principal (hors erreur de rattachement) est corrigée en parallèle.

- dépenses en 011.311 : + 100 000 €

Révision AP/CP « Construction du nouveau CNR – Cité des Arts » -

Dans le cadre du projet de la Cité des arts et de la culture et du projet de délibération communautaire de révision auquel nous vous prions de vous rapporter (rapport I.1.2) de l'AP n° 06.I « Création d'un nouveau conservatoire national de région » qui suit ce présent rapport, il est proposé :

- de renommer l'AP n° 06.I « Construction de la Cité des Arts et de la Culture (groupement de commandes CAGB, Ville de Besançon et Région de Franche-Comté)».
- de réviser le montant global de l'AP et l'échéancier des crédits de paiement dont celui de 2007 afin de prendre compte les premiers frais payés dans le cadre du groupement de commande.

En effet, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a passé un protocole mettant en place un groupement de commandes pour la réalisation de l'ensemble des travaux de la Cité des Arts et de la Culture. Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon assurera l'ensemble des dépenses de la Région et de la Ville de Besançon sur ce projet ; elles les lui rembourseront au fur et à mesure de leur décaissement.

Ainsi, il est proposé d'augmenter le Crédit de Paiement 2007 de 1 305 709 € en dépenses et de 1 007 247 € en recettes soit un montant net de 298 462 € :

- dépenses en 23.311 : 327 192,50 €
- dépenses en 20.311 : 47 516,50 €
- dépenses en 45.311 : 931 000,00 €
- recettes en 45.311 : 931 000,00 €
- recettes en 13.311 : 76 247,00 €

Nouvel équilibre du budget annexe CNR

Après prise compte des différentes opérations présentées ci-dessus, l'équilibre du budget 2007 du budget annexe CNR est assuré par un recours prévisionnel à l'emprunt de 671 512,63 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 963,27 € pour atteindre 26 915,27 €.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe CNR est augmentée de 110 400 € et se porte désormais à 3 570 018,26 €.

BUDGET ANNEXE CNR						
Section de fonctionnement	Dépenses Budget	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM2	TOTAL
Réel	4 058 933,26	94 400,00	4 153 333,26	4 088 183,26	110 400,00	4 198 583,26
Ordre	3 298,00	15 036,73	18 334,73	0,00	0,00	0,00
Virement de section à section	25 952,00	963,27	26 915,27			0,00
TOTAL	4 088 183,26	110 400,00	4 198 583,26	4 088 183,26	110 400,00	4 198 583,26
Section d'investissement	Dépenses Budget	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM2	TOTAL
Réel	441 562,24	1 321 709,00	1 763 271,24	39 261,61	1 007 247,00	1 046 508,61
Ordre		0,00	0,00	3 298,00	15 036,73	18 334,73
Virement de section à section				25 952,00	963,27	26 915,27
Besoin de financement par emprunt				373 050,63	298 462,00	671 512,63
TOTAL	441 562,24	1 321 709,00	1 763 271,24	441 562,24	1 321 709,00	1 763 271,24

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

V. Evolution du besoin de financement par emprunt du budget consolidé de la CAGB après DM n°2

Besoin de financement par emprunt après DM N°2 (hors opérations emprunts revolving)				
	Budget 2007 + DM 1	DM N°2	Total	% d'évolution
Budget principal	10 381 264,07	-519 461,84	9 861 802,23	-5,00%
Budget annexe TRANSPORTS	2 277 618,78	1 449 601,80	3 727 220,58	63,65%
Budget annexe DECHETS	0,00	0,00	0,00	0,00%
Budget annexe CNR	373 050,63	298 462,00	671 512,63	80,01%
Budget annexe Zone d'activités du Noret	797 004,83	0,00	797 004,83	0,00%
TOTAL	13 828 938,31	1 228 601,96	15 057 540,27	8,88%

A l'unanimité, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'adoption de cette proposition de **Décision Modificative n°2 au titre du budget 2007 pour le budget principal et les budgets annexes de la **CAGB**.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 83

Contre : 0

Abstention : 1

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 16 NOV. 2007

Annexe
DECISION MODIFICATIVE N° 2
Présentation par chapitre

Budget Principal :

BUDGET PRINCIPAL						
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES			RECETTES			
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2	
	Administration générale			Administration générale		
012	Dépenses de personnel	508 650,00	70	Facturation services centraux aux budgest annexes	94 000,00	
011	Entretien des bâtiments	90 000,00	013	Remboursement sur frais de personnel	47 000,00	
	Economie					
65	Soutien à la compétitivité	-100 000,00				
011	Fonctionnement TIMM	43 325,00				
65	Subvention Abattoirs de Besançon	200 000,00				
				Opération non ventilables		
	Transports		74	Allocations compensatrices TP	25 518,00	
011	Gestion des parcs relais	-50 000,00	73	Produit fiscal taxe professionnelle	-105 464,00	
67	Subvention d'équilibre au budget annexe Transports	253 000,00	74	FDPTP	2 051 000,00	
	Equipements culturels et sportifs					
67	Subvention d'équilibre au budget annexe CNR	110 400,00				
	Environnement					
011	Études Énergie	-20 000,00				
67	Subvention exceptionnelle Jardins de Cocagne	20 000,00				
	Opération non ventilables					
014	Réajustement DSC	42 041,00				
66	Frais financiers des emprunts	130 000,00				
023	Virement à la section d'investissement	884 638,00				
	TOTAL	2 112 054,00		TOTAL	2 112 054,00	
INVESTISSEMENT						
DEPENSES			RECETTES			
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2	
	Administration générale					
21	Aménagement des locaux	-90 000,00				
	Economie					
204	Soutien à la compétitivité	100 000,00				
21	Travaux TIMM	74 650,00				
23	Avances Hauts du Chazal	-74 650,00				
23	Travaux SM2E	-37 325,00				
20	Études ZAC Les Marnières	-6 000,00				
	Aménagement de l'espace					
23	Révision AP/CP Aménagement de La Malate	116 525,75				
23	Révision AP/CP Entrée de Morre	17 449,50				
	Tourisme			Tourisme		
20	Révision AP/CP Equipements fluviaux	13 324,67	13	Révision AP/CP Equipements fluviaux	-708 797,73	
23	Révision AP/CP Equipements fluviaux	-1 181 946,49				
	Infrastructures					
23	Révision AP/CP Entrée Est	724 350,00				
	Opérations non ventilables			Opérations non ventilables		
041	Mouvements emprunts revolving (opération d'ordre)	6 000 000,00	041	Mouvements emprunts revolving (opération d'ordre)	9 000 000,00	
16	Mouvements emprunts revolving	9 000 000,00				
			16	Recours à l'emprunt qui ne sera pas mobilisé (opération revolving)	6 000 000,00	
			16	Recours à l'emprunt	-519 461,84	
			021	Virement de la section de fonctionnement	884 638,00	
	TOTAL	14 656 378,43		TOTAL	14 656 378,43	

Budget annexe Transports :

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
O11	DSP : actualisation 2006	163 000,00			
O11	DSP : gestion des parcs relais	50 000,00	77	Subvention d'équilibre	253 000,00
O11	Entretien des bornes escamotables	40 000,00			
O23	Virement à la section d'investissement	0,00			
TOTAL		253 000,00	TOTAL		253 000,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
21	APCP bus	1 449 601,80	16	Recours à l'emprunt	1 449 601,80
			O21	Virement de la section de fonctionnement	0,00
TOTAL		1 449 601,80	TOTAL		1 449 601,80

Budget annexe Déchets :

BUDGET ANNEXE DECHETS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
O11	Refacturation prestation ville de Besançon - service PAL	40 000,00			
O12	Charges de personnel	-40 000,00			
O23	Virement à la section d'investissement	0,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
21	Réintégration amortissements après transfert	6 026 667,34	28	Réintégration amortissements après transfert	2 949 164,86
10	Réintégration amortissements après transfert	3 234 283,40	10	Réintégration amortissements après transfert	6 153 729,81
13	Réintégration amortissements après transfert	127 062,47	13	Réintégration amortissements après transfert	285 118,54
			16	Recours à l'emprunt	
			021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
TOTAL		9 388 013,21	TOTAL		9 388 013,21

Budget annexe CNR :

BUDGET ANNEXE CNR					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
O11	Charges à caractère général	10 400,00	77	Subvention d'équilibre	110 400,00
O11	Refacturation services centraux	100 000,00			
O42	Dotations aux amortissements	15 036,73			
O11	Entretien bâtiment CNR	-16 000,00			
O23	Virement à la section d'investissement	963,27			
TOTAL		110 400,00	TOTAL		110 400,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
23	Révision APCP nouveau CNR	327 192,50	040	Dotations aux amortissements	15 036,73
20	Révision APCP nouveau CNR	47 516,50	13	Révision APCP nouveau CNR	76 247,00
45	Révision APCP nouveau CNR	931 000,00	45	Révision APCP nouveau CNR	931 000,00
21	Achat climatiseur	16 000,00	16	Recours à l'emprunt	298 462,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	963,27
TOTAL		1 321 709,00	TOTAL		1 321 709,00

Budget annexe Noret : SANS OBJET